

fer, ce qui n'avait pas été fait depuis des décennies. Ce sont là des mesures importantes qui s'imposaient vraiment.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je vais prolonger la période des questions orales de quelques minutes, afin de permettre à deux ou trois députés de prendre la parole. Cependant, avant de poursuivre, je dois demander au député de Saskatoon-Biggar de retirer ce qu'il vient de dire au sujet du premier ministre.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, je retire volontiers ce que j'ai dit. Je n'avais pas vraiment l'intention d'employer le terme «froussard». «Brave» aurait probablement été plus approprié.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

L'ENQUÊTE SUR LA SÉCURITÉ AÉRIENNE PAR UNE COMMISSION INDÉPENDANTE

M. Paul E. McRae (Fort William): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Elle fait suite à plusieurs autres questions mais elle se rattache plus précisément à celle que posait le député de Dartmouth-Halifax-Est au sujet des remarques du coroner après la regrettable tragédie survenue à Cranbrook.

Ma question a trait également à une série de problèmes qui ont surgi dans le Nord de l'Ontario relativement à la sécurité aérienne et au rapport présenté à la Chambre à cette époque. Après une question en ce sens, le ministre a dit qu'il songeait à établir une commission indépendante. Je voudrais demander au ministre si cette commission sera chargée non seulement de faire enquête sur les accidents mais de s'occuper de la sécurité, comme la chose se fait aux États-Unis.

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la commission est censée être en somme un organisme de révision indépendant. De fait, l'argument même qui milite en faveur d'un organisme indépendant est que l'enquête doit être confiée à quelqu'un d'autre que ceux qui sont chargés de la sécurité, afin qu'il n'y ait pas de conflit manifeste. Je ne songe pas donc à transférer la responsabilité de la sécurité qui se trouve actuellement au sein du ministère des Transports, mais je chercherai bientôt à établir un organisme indépendant.

* * *

LE NORD CANADIEN

LE DIFFÉREND ENTRE LES FONCTIONNAIRES ET L'EMPLOYEUR—L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Les négociations sont

Questions orales

rompues entre l'Association de la Fonction publique des Territoires du Nord-Ouest et l'employeur, c'est-à-dire le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le ministre sait-il que l'employeur n'a apparemment pas respecté sa promesse, qu'il a essayé de modifier directement certaines conditions d'emploi et qu'il va peut-être tenter de modifier indirectement les loyers et les conditions de loyers pour les membres de cette association? Je me demande si le ministre peut donner des précisions à ce sujet à la Chambre.

L'hon. James Hugh Faulkner (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Je ne le peux malheureusement pas, monsieur l'Orateur. Le député vient de me l'apprendre. Je me renseignerai volontiers et je lui en reparlerai tout à l'heure.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CONCLUE AVEC LE MANITOBA

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Expansion économique régionale. Le ministre a signé avec le gouvernement manitobain une entente qui porte principalement sur l'expansion des petites entreprises au Manitoba ainsi que sur le développement touristique. Le ministre est-il en mesure de dire s'il est possible de mettre en œuvre dans le sud-ouest du Manitoba un programme ARDA spécial qui ressemble à celui qui est en vigueur dans la région des lacs depuis 1961.

[Français]

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, je ne suis pas entièrement au courant des conséquences que pourrait avoir la signature d'une telle entente, mais je suis bien prêt à soulever la question avec les fonctionnaires de mon ministère et à examiner s'il y aurait des possibilités qu'une telle entente puisse être conclue avec le gouvernement du Manitoba. Je prends la question de l'honorable député en considération.

* * *

● (1502)

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

LES VOITURES NE SATISFAISANT PAS AUX NORMES RELATIVES À LA POLLUTION

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, la semaine dernière, après avoir posé des questions au ministre des Transports, nous avons découvert que nous n'avions pas au Canada les mêmes lois qu'aux États-Unis qui exigent le rappel des voitures peu sûres; en effet, certaines voitures ont été rappelées aux États-Unis mais pas au Canada.